



MAINTIEN DU BÉNÉFICE DE LA LIMITE D'ÂGE D'INSTITUTEUR

*Application de l'article 1-2 de la loi n°84-834 du 13 septembre 1984
relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public*

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le/...../....., j'atteindrai la limite d'âge de mon emploi le/...../.....
ne bénéficiant pas à cette date du taux plein de ma pension, je demande à conserver le bénéfice
de la limite d'âge d'instituteur jusqu'au/...../....., sans le préjudice de mes droits à recul
de la limite d'âge prévus à l'article 4 de la loi du 18 août 1936 (1), à prolongation d'activité
prévue à l'article 69 de la loi du 21 août 2003 (2) et de la note de service du 11 juin 1987
relative au maintien en fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire (31 juillet).

Lieu d'exercice :

.....

Fait à : le :

Signature :

(1) Recul de la limite d'âge :

- 1 année par enfant à charge à la limite d'âge sans que la prolongation d'activité puisse être supérieure à 3 ans
- 1 année pour tout fonctionnaire qui, à 50 ans, était parent d'au moins 3 enfants vivants.

(2) Prolongation d'activité : 10 trimestres maximum pour les fonctionnaires dont la durée des services liquidables est inférieure à la durée requise pour obtenir le taux maximum de 75% de pension civile.